****

**En 2023, le Conseil de l’Europe reconnait que l’Etat français ne respecte pas les droits et les libertés des personnes en situation de handicap.**

Cette accusation a été faite en 2018.

Cette accusation a été faite auprès du Comité des droits sociaux.

Cette accusation a été faite par les associations :

* l’Unapei, Union nationale des associations de parents d'enfants en situation de handicap.
* l’APF France Handicap, Association des Paralysés de France
* l’Unafam, Union nationale de familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques.
* FNATH, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés

Paris, le 17 avril 2023.

**La violation des droits des personnes en situation de handicap en**

**France est reconnue par le Conseil de l’Europe.**

**Une violation c’est de ne pas respecter les droits et des libertés.**

**Plusieurs droits ne sont pas respectés en France :**

* **manque d’accompagnement,**
* **difficulté d’avoir un logement,**
* **difficulté pour être soigné,**
* **refus de scolarisation…**

**Le conseil de l’Europe accuse l’Etat français de ne pas respecter :**

* **la liberté des personnes en situation de handicap,**
* **les droits des personnes en situation de handicap.**

**Les associations souhaitent que la politique de l’Etat français change.**

**Les associations veulent que les lois sur le handicap changent.**

**Les associations veulent que ça change rapidement.**

**La vie de tous les jours des personnes en situation de handicap est très difficile.**

**Leurs familles ont également besoin d’aide.**

Les présidents et présidentes de ces associations expliquent :

« Nous sommes fiers que notre travail serve à quelque chose !

Les conditions des personnes en situation de handicap doivent changer.

Notre travail doit faire changer les lois.

Nous serons satisfaits quand l’Etat français permettra une meilleure vie.

C’est à la France de travailler pour améliorer leurs conditions de vie.

Les personnes en situation de handicap doivent avoir les mêmes droits que les autres français. »

**Les observations du Comité des droits sociaux du conseil de l’Europe**

Ce comité a observé que l’État français ne respectait pas les droits :

* des personnes en situation de handicap,
* de leurs familles.

Ces droits sont obligatoires.

Le Comité des droits sociaux du Conseil de l’Europe a fini son observation en décembre 2022.

Le Conseil de l’Europe a confirmé que les personnes en situation de handicap ont des difficultés à exercer leurs droits.

Ces difficultés peuvent provoquer de graves problèmes dans la vie :

* des personnes en situation de handicap,
* de leurs familles.

Leurs familles doivent trouver des solutions à la place de l’État français.

Ces solutions peuvent coûter beaucoup d’argent.

Ces solutions peuvent empêcher leurs familles de travailler à l’extérieur.

Pour vivre en autonomie les personnes en situation de handicap doivent pouvoir :

* avoir des services d’accompagnement adaptés,
* avoir accès aux transports publics.

Par exemple : bus, métro…

* avoir assez d’argent pour bien vivre.

Les présidents et les présidentes de ces associations expliquent :

« Nous respectons la décision du Conseil de l’Europe.

Nous allons continuer nos actions.

Lors du CNH, nous allons demander aux personnes politiques de nous aider à trouver des solutions pour les personnes en situation de handicap.

CNH veut dire Conférence Nationale du Handicap.

Nous avons toujours envie de crée une société qui :

* soit inclusive,
* respecte les droits de tout le monde.

Il y a encore beaucoup de travail.

En travaillant ensemble, nous y arriverons. »

**Les associations ont accusé.**

**Aujourd’hui, les associations demandent des évolutions rapides et pratiques sur 6 sujets importants.**

Les différentes associations veulent que les personnes en situation de handicap puissent bien vivre.

Les associations veulent que toutes les décisions du Conseil de l’Europe soient réalisées tout de suite.

Il faut que les droits des personnes en situation de handicap soient enfin respectés.

**Sujet 1 : L’accompagnement**

Pour le Conseil de l’Europe, l’État français n’a pas mis en place des accompagnements adaptés :

* aux besoins de toutes les personnes en situation de handicap,
* aux attentes de toutes les personnes en situation de handicap.

De nombreuses personnes en situation de handicap n’ont pas encore de solutions adaptées pour elle.

Les associations demande à avoir des informations qui pourront les aider à :

* savoir ce dont les personnes en situation de handicap ont besoin,
* trouver des solutions pour aider les personnes en situation de handicap.

**Sujet 2 : Les ressources et les compensations**

Le Conseil de l’Europe confirme que les conditions de vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles est très faible.

C’est une injustice.

Les associations demandent d’améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Les associations demandent une augmentation des aides de l’Etat.

Cette augmentation des aides permettra aux personnes en situation de handicap :

* d’être inclus dans la société,
* de pouvoir choisir leur vie,
* d’être autonome.

**Sujet 3 : L’accessibilité**

Il y a eu des lois d’accessibilité en 1975 et en 2005.

Le Conseil de l’Europe confirme que ces lois ne sont pas respectées en France.

L’accessibilité a même diminué en France.

Les associations demandent d’augmenter l’accessibilité en France.

Cela permettra aux personnes en situation de handicap d’accéder :

* aux services publics,
* aux transports,
* aux logements adaptés.

Il faut améliorer :

* l’accessibilité dans les bâtiments,
* la signalisation,
* les informations sur l’accessibilité.

**Sujet 4 : La santé**

Le Conseil de l’Europe confirme que les personnes en situation de handicap sont oubliées pour l’accès aux soins.

Les services d’urgence et de soins ne sont pas adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap.

Les associations demandent que les soins soient adaptés à tous les handicaps.

Elles demandent aussi que les soins se fassent dans le respect des droits du patient.

**Sujet 5 : L’éducation**

Le Conseil de l’Europe confirme que beaucoup d’élèves en situation de handicap ont des difficultés pour intégrer une école.

Les associations demandent l’accès à l’éducation aux élèves en situation de handicap.

Elles demandent l’inclusion dans l’éducation.

Elles demandent qu’il y ait :

* une éducation adaptée aux handicaps,
* du matériel adapté aux handicaps,
* des heures d’école adaptées aux différents handicaps.

Les associations demandent que les professeurs soient formés pour l’accueil d’élèves en situation de handicap.

**Sujet 6 : La protection sociale**

Le Conseil de l’Europe confirme qu’il y a très peu de protection sociale pour les personnes en situation de handicap et de leurs familles.

La vie personnelle et professionnelle de ces personnes est très difficile.

Il manque un accompagnement spécialisé pour la protection sociale.

Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas être autonome.

Les aidants doivent modifier ou arrêter leur travail.

Alors ils ont :

* moins de congés payés,
* une retraite plus basse.

Les associations demandent une meilleure protection sociale pour :

* les personnes en situation de handicap,
* leurs familles,
* les aidants.

Elles demandent que les droits importants des personnes en situation de handicap et de leurs familles soient respectés.

Cette demande est faite par :

* Pascale Ribes, présidente d’Apf France Handicap
* Sophie Crabette, secrétaire générale adjointe de la FNATH
* Marie-Jeanne Richard, présidente de l’Unafam,
* Luc Gateau, président de l’Unapei

**La transcription en FALC de ce communiqué de presse a été réalisée par les transcripteurs en situation de handicap de l’Esat OSEA de l’Apei de Périgueux.**